

SEANCE DU 26 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 17/05//2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs Thierry BRUNET, Philippe DOREAU, Guy MONTIER, David MASSÉ, Jean-Paul DURAND-MASSÉ, Gérard AMIRAULT, Isabelle GUERIN, Maud BERTIN, Jean-Bernard ALLUIN, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE, Brigitte GRENAT, Claudy MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: Benoît VANDENDORPE, Caroline ANTOINE, Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA
Conseillers votants : 12
Secrétaire de séance : David MASSÉ

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2016/21 Approbation de la carte communale

Suite aux observations recueillies lors de l'enquête publique du 02/02/2016 au 05/03/2016, consignées dans le rapport d'enquête avec les positions de M. le Commissaire-enquêteur d'une part, et de MM. le Maire et l'Adjoint délégué d'autre part, analysées avec des représentants de la Direction Départementale des Territoires (DDT) lors de la réunion du 20/04/2016, la présentation du projet finalisé de la carte communale pour son approbation peut avoir lieu ce jour.

Après en avoir délibéré, sans la participation de MM. David MASSÉ et Claudy MAURICE auteurs d'observations lors de l'enquête, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de carte communale, avec introduction des modifications mineures suivantes ne remettant pas en cause le projet initial soumis à l'enquête publique :

- Introduction en secteur U de la parcelle ZH 194 (Les Perrières), suite à une décision de justice de la cour administrative d'appel de Nantes lue le 12/06/2015.
- Sortie du secteur U pour la parcelle ZB 50 (Les Mariaux) entièrement occupée par des bâtiments d'exploitation agricole.
- Rectifications textuelles sur la pérennité et la localisation du site d'activités d'exploitation de carrières et de traitement des matériaux (Les Varennes).

Le projet sera transmis à Monsieur le Préfet pour la co-approbation.

2016/22 Devis Route de Peuil

L'état de la voirie de la « Route de Peuil » n'étant plus adapté au trafic routier actuel, la commune souhaite le modifier en effectuant un profilage et en créant un passage d'écoulement des eaux pluviales d'un côté à l'autre de cette route vers un fossé d'écoulement des eaux pluviales dimensionné de plus grande taille.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis des entreprises VERNAT de Loches et COLAS de Mettray concernant la voirie 2016.

- COLAS : 41 469.10 € HT - VERNAT : 36 466.80 € HT

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'Entreprise VERNAT d'un montant hors taxes de : **36 466.80 € H.T.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 : programme 216 Voirie 2016 sous le compte 2151 Réseaux de voirie.

2016/23 Prise de compétences élaboration du PLUI

Compte-tenu de l'état des documents d'urbanisme sur le territoire et de la nécessité de les faire évoluer par des révisions générales ;

Au regard de la prochaine fusion avec les Communautés de Communes du Bouchardais et du Pays de Richelieu, non sujets semble-t-il, au même degré d'urgence de réviser leurs documents d'urbanisme ;

Le transfert de compétence n'entraînant pas le transfert de compétence des maires en matière de délivrance des actes et autorisations du droit des sols ;

Les procédures communales en cours pourront être, après l'accord, par délibération des communes concernées, poursuivies par la Communauté de Communes à la date du transfert,

La collaboration étroite entre la CCSMT et ses communes membres devra être optimale, conférant à chaque commune un rôle significatif,

Une fois cette compétence prise, la CCSMT prescrira l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal,

Considérant en outre, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent transférer de façon volontaire la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale avant les échéances prévues par la loi,

Considérant l'intérêt d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le périmètre de la CCSMT,

Considérant la faculté laissée à chaque commune de gérer l'urbanisme opérationnel,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de communes.

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine en intégrant à la compétence « aménagement de l'Espace » le paragraphe suivant : Plan Local d'urbanisme Intercommunal : élaboration, approbation, suivi, modification et révision du PLU Intercommunal portant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes ».

2016/24 Rapport annuel 2015 Prix et Qualité du service Assainissement

Considérant que le rapport présenté pour l'année 2015 détaille les caractéristiques du service de l'assainissement collectif et non collectif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération.

2016/25 Révision taxe assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la révision de la redevance assainissement eaux usées.

Au regard du budget Assainissement 2016 et des orientations prises par le COGESTEP de la station de Nouâtre en matière de travaux sur le réseau et les installations de traitement des eaux usées, une ressource financière est donc recherchée.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
FIXE le montant de la redevance assainissement eaux usées à compter du 1^{er} Juillet 2016 comme suit :

PART FIXE	84, 00 Euros
PART VARIABLE	1,13 Euro par m³ d'eau consommé

Le recouvrement de cette redevance assainissement eaux usées est confié à SOGEA suivant convention en date du 10 Juillet 2008.

2016/26 Arrêtés de voirie : stationnement et limitation de vitesse

Monsieur le Maire rappelle que le centre bourg de la commune de Marcilly-sur-Vienne a fait l'objet en début d'année 2016 d'un aménagement.

Les travaux étant en phase finale, Monsieur le Maire souligne qu'il est nécessaire d'adapter les modalités de circulation des véhicules à la nouvelle configuration du centre-bourg :

- la « zone 30 » créée concerne les voies suivantes : Place de l'Eglise, rue Saint Blaise, rue du Marais, ainsi que le démarrage (10 m) des rues Principale et du Prieuré.
- La rue Saint-Blaise est mise en sens unique, de la place de l'Eglise vers la rue du Marais.
- Le stationnement des véhicules est interdit sur les 110 premiers mètres de la rue Principale, côté impair. Pour rappel, le stationnement est déjà interdit sur les 300 premiers mètres de cette rue, côté pair.
- 3 emplacements de stationnement longitudinal, avec empiètement sur le trottoir, sont créés au début de la rue du Prieuré, côté impair.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'une « zone 30 » ainsi que la création de nouvelles places de stationnement et la mise en place d'une zone de stationnement interdit.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2016/27 Subvention pour l'amicale Marcilly de France du Val de Vienne

Madame GUERIN Isabelle, conseillère, présente la nouvelle Amicale : Marcilly de France du Val de Vienne dont elle est la présidente. Cette amicale a pour vocation le rassemblement des Marcilly de France prévu sur la commune de Marcilly-sur-Vienne en 2019.

Cette amicale démarrant sans aucune trésorerie sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle afin de lancer son activité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 250 € à l'amicale pour l'année 2016

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2016 :

Compte 6574 Montant : 250.00 €

2016/28 Décision modificative n°1 Budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 615231 Voies et réseaux

- 250.00 Euros

Compte 654 Subventions

+ 250.00 Euros

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget principal de l'année 2016.

Informations

Nomination parking Salle des Fêtes

Monsieur le Maire propose de nommer la place située auprès de la Salle des Fêtes « Place des Marcilly de France » permettant ainsi de valoriser l'amicale créée et d'apporter aux administrés un nom précis à ce lieu.

Nomination Espace Saint Blaise

L'espace créé en lieu de stationnement va être aménagé pour offrir également un espace paysager. La proposition retenue pour nommer cet endroit est : « les jardins du Marais ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

*Le Maire*¹
Thierry BRUNET

¹ Le présent extrait du registre, sans la page 5/5 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

Séance du 26 mai 2016 : liste des délibérations et tableau des visas

2016/21	Approbation de la carte communale
2016/22	Devis Route de Peuil
2016/23	Prise de compétences élaboration du PLUI
2016/24	Rapport annuel 2015 Prix et Qualité du service Assainissement
2016/25	Révision taxe assainissement
2016/26	Arrêtés de voirie : stationnement et limitation de vitesse
2016/27	Subvention pour l'amicale Marcilly de France du Val de Vienne
2016/28	Décision modificative n°1 Budget principal

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	
VANDENDORPE Benoît	<i>Absent excusé</i>
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	